

# Istres authentique et fraternelle



## Un engagement citoyen



### Mieux vivre ensemble

C'est assurer la gestion municipale en toute transparence afin de permettre aux habitants d'avoir confiance en leurs élus.

C'est permettre que le conseil municipal ne soit pas une simple chambre d'enregistrement de décisions prises en petit comité, mais soit un lieu ouvert au débat.

C'est assurer une information des séances du Conseil qui dépasse la simple publicité légale.

Pour trop de gens encore, la gestion municipale apparaît comme une affaire de spécialistes qui travaillent discrètement à l'écart de la confrontation des opinions.

L'accès à la connaissance des décisions municipales doit être un principe essentiel de la démocratie locale, un préalable à toute démocratie participative.

Le travail d'équipe doit être la règle au sein du Conseil, chaque élu étant responsabilisé au sein de sa délégation.

## Un fonctionnement municipal transparent

### **Le travail des élus :**

Il doit s'organiser au sein de différentes instances complémentaires.

Des commissions municipales qui doivent pleinement jouer leur rôle de force de proposition sur les thèmes conditionnant l'avenir de notre ville.

Un bureau municipal hebdomadaire qui réunit les élus adjoints et vice-présidents communautaires pour la gestion régulière de la municipalité.

Une réunion mensuelle qui regroupe le Maire, le 1er adjoint et le président de chaque groupe dans une volonté d'intérêt général.

Une réunion publique annuelle qui permet de présenter l'action municipale de l'année écoulée et de débattre des objectifs pour les deux années suivantes avec tous les citoyens intéressés.

### **Le fonctionnement du Conseil Municipal :**

Mise en place de séquences de questions d'actualités proposées par les différents groupes.

Présentation au Conseil municipal d'un bilan annuel (financier et d'activités) de tous les organismes subventionnés majoritairement par le budget de la ville (CCAS, Office de tourisme...).

Mise en ligne des ordres du jour et des projets de délibération sur le site internet de la ville. De la même manière, présentation des comptes-rendus intégraux des débats.

Diffusion vidéo sur internet des Conseils municipaux.

### **L'accès aux documents administratifs :**

En plus des services actuels, mise en ligne sur le site internet d'un répertoire des différents documents administratifs communicables.